

En 2013, 97 000 personnes ont bénéficié du FAJ¹. Cette aide de dernier recours est octroyée, par les conseils départementaux, aux jeunes de 18 à 25 ans en situation de grande difficulté sociale ou professionnelle. Son principal mode d'attribution consiste en des aides financières individuelles mobilisables plusieurs fois. La moitié des 148 000 aides individuelles allouées servent à couvrir un besoin alimentaire. Le budget global du FAJ s'élève à 36 millions d'euros et le montant moyen des aides individuelles atteint 189 euros.

Qui peut bénéficier du FAJ ?

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) a été créé en 1989, afin de pallier la non-éligibilité des moins de 25 ans au revenu minimum d'insertion (RMI), de favoriser leur insertion sociale et professionnelle et de leur permettre de faire face à des besoins urgents.

Son attribution dépend de trois critères principaux : la situation sociale, la situation familiale et l'inscription dans un parcours d'insertion professionnelle. Aucune durée minimale de résidence en France n'est requise afin que tout jeune puisse bénéficier, sans délai, du dispositif.

L'attribution du fonds repose normalement sur le principe de subsidiarité : le fonds n'est mobilisé que si les jeunes ne peuvent bénéficier des autres dispositifs destinés aux moins de 25 ans ou bien dans l'attente de l'accès au droit commun. Dans certains cas (par exemple, la garantie jeunes), l'intervention du FAJ est complémentaire.

Depuis la loi de décentralisation de 2004, chaque département définit les conditions d'éligibilité au FAJ, ce qui entraîne des variations selon les territoires. Si l'essentiel des bénéficiaires ont entre 18 et 25 ans, certains départements acceptent les jeunes dès 16 ans, d'autres ceux de 26 ans ou plus. L'éligibilité des étudiants est aussi sujette à des différences territoriales. Enfin, bien qu'il fluctue d'un département à l'autre, le seuil de ressources conditionnant l'éligibilité au FAJ se situe généralement autour d'un demi-SMIC pour une personne seule.

En 2013, le FAJ a versé 148 000 aides individuelles à 97 000 jeunes – un bénéficiaire pouvant

recevoir plusieurs aides. Les aides individuelles servent principalement à des finalités alimentaires (48 %), de formation (18 %) et de transport (22 %).

Le montant des aides

Le budget global du FAJ s'élève à 36 millions d'euros en 2013 : 79 % sont consacrés au financement d'aides individuelles, 13 % à des actions collectives organisées par le département et le reste est dédié au financement d'organismes travaillant pour l'insertion des jeunes.

Le montant moyen des aides individuelles diffère d'un département à l'autre, notamment selon la place qu'occupe le FAJ par rapport à d'autres dispositifs sociaux. Il varie de 45 à 455 euros et s'élève, en moyenne, à 189 euros en 2013. Il dépend aussi de la finalité de l'aide attribuée : il varie alors de 146 à 331 euros (graphique).

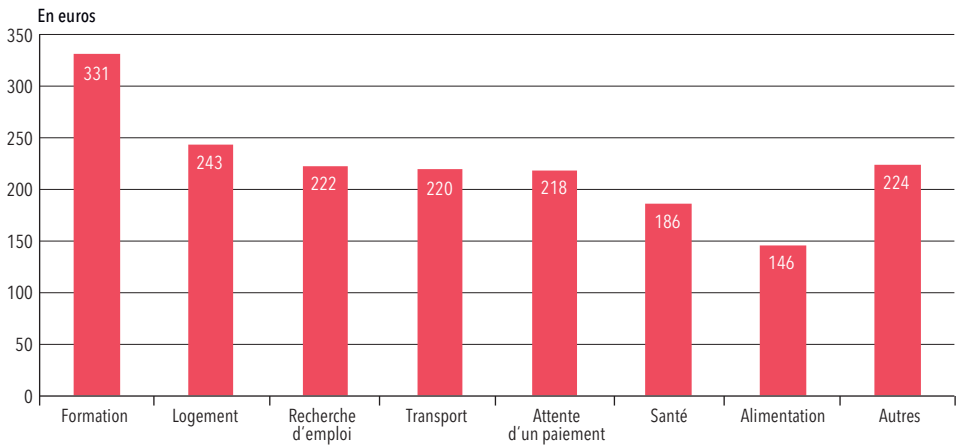
Une particularité importante du FAJ est la possibilité de débloquent en urgence les fonds pour des aides individuelles, sans examen préalable par les commissions d'attribution. Ces aides d'urgence représentent 21 % du montant total des aides individuelles.

Une population peu diplômée, majoritairement sans emploi et précaire vis-à-vis du logement

36 % des aides (tableau) sont attribuées à des jeunes sans diplôme et seulement 26 % à des titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme plus élevé. 64 % des aides individuelles sont alloués à des jeunes ni

1. L'enquête de la DREES sur le fonds d'aide aux jeunes n'est réalisée qu'une année sur deux : les données disponibles les plus récentes portent donc sur l'année 2013. Dans cette fiche, les données s'appliquent à 94 départements.

Graphique Montants moyens des aides individuelles attribuées en 2013, selon leur finalité



Note > La catégorie « Autres » désigne notamment les aides à l'achat de vêtements.

Champ > France entière (hors Mayotte).

Source > DREES, enquête Fonds d'aide aux jeunes 2013.

Tableau Répartition des 148 000 aides individuelles du FAJ attribuées en 2013, en fonction des caractéristiques des bénéficiaires

	En %
Sexe	
Homme	48
Femme	52
Âge	
16 à 17 ans	1
18 à 20 ans	34
21 à 23 ans	46
24 à 25 ans	18
26 ans ou plus	1
Diplôme	
Sans diplôme, arrêté en classe de 2 ^{de} ou de 1 ^{re}	36
CAP ou BEP	38
Baccalauréat ou plus	26
Situation professionnelle	
Ni scolarisé ni en emploi	64
En formation (stage, école, alternance, apprentissage)	23
En emploi (sous contrat aidé ou de droit commun)	13
Logement	
Logement autonome	33
Logement chez les parents	32
Hébergement chez un tiers	19
Foyers, sans-abri, centres d'hébergement	16

Lecture > 64 % des aides individuelles du FAJ, en 2013, ont été attribuées à des jeunes ni scolarisés ni en emploi.

Champ > France entière (hors Mayotte).

Source > DREES, enquête Fonds d'aide aux jeunes en 2013.

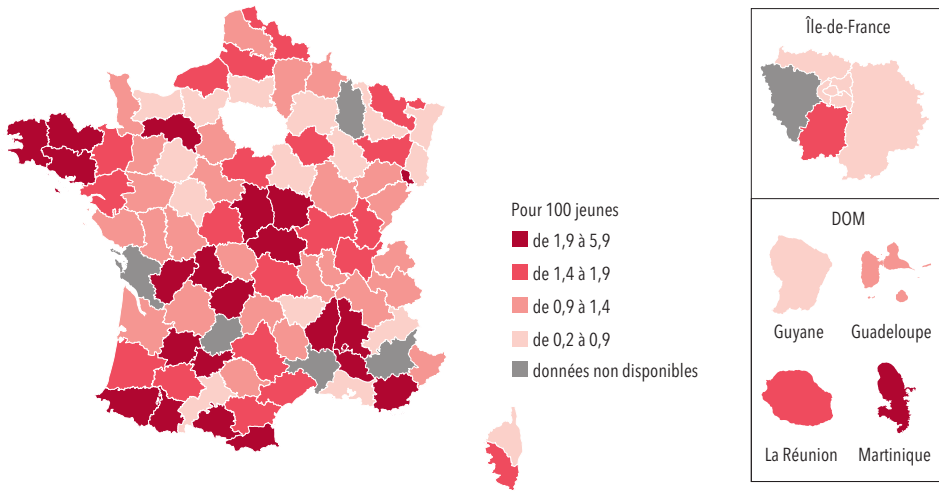
scolarisés ni en emploi. Dans l'ensemble de la population, 18 % des 16-25 ans ne sont ni en emploi ni en études initiales. Quant au logement, 35 % des bénéficiaires sont dans une situation précaire : 19 % sont hébergés par un tiers et 16 % sont en foyer, en centre d'hébergement ou sans-abri.

Un dispositif peu utilisé en Île-de-France

La part des bénéficiaires d'aides individuelles du FAJ dans la population varie fortement d'un département à l'autre : de moins de 0,2 % des 16-25 ans,

dans certains départements, à près de 6 %, dans d'autres, se sont vu allouer une aide individuelle en 2013, la moyenne nationale étant de 1,6 %. Les départements avec les parts de bénéficiaires les plus élevées ont les populations âgées de 16 à 25 ans les moins importantes, c'est par exemple le cas de la Nièvre, de l'Ardèche ou du Territoire-de-Belfort. À l'inverse, les départements qui comptent le plus de jeunes sont généralement ceux avec les proportions de bénéficiaires les plus faibles. C'est le cas, notamment, de l'Île-de-France (carte). ■

Carte Part de bénéficiaires des aides individuelles du FAJ, en 2013, parmi la population âgée de 16 à 25 ans



Champ > France entière (hors Mayotte).

Sources > DREES, enquête Fonds d'aide aux jeunes en 2013 ; calculs DREES ; population estimée INSEE au 1^{er} janvier 2014.